

*19 Visa du personnel*  
*RS*  
*10*  
*S*

SOCIÉTÉ NATIONALE DES  
CHEMINS DE FER BELGES

Bruxelles, le 24 janvier 1955.

Direction  
du Service Commercial  
BUREAU 61-33  
Section 14

## AVIS N° 7 C.

Code 666.26

### MARCHANDISES

#### I. — ENGAGEMENTS AU TARIF SPECIAL 2.1125.

Les firmes désignées ci-après ont renouvelé leur souscription à l'engagement prévu au § 2 des Dispositions spéciales du tarif spécial 2.1125 pour l'année 1955.

En conséquence, les envois par 60 tonnes au moins de toutes les marchandises reprises à ce tarif effectués à destination des dits établissements et pour lesquels l'application du tarif aura explicitement été revendiquée en lettre de voiture seront à taxer aux prix des barèmes C ou D selon le cas.

- S. A. d'Applications de Chimie Industrielle — gare de Langerbrugge.
- S. A. Métallurgique de Sambre et Moselle — gare de Couillet-Montignies.
- S. A. Aciéries et Minières de la Sambre — gare de Monceau (Usines).
- S. A. Forges de la Providence — gare de Marchienne-au-Pont.
- S. A. Hauts Fourneaux de Thy-le-Château — gare de Marcinelle.
- S. A. Usines Gustave Boël — gare de La Louvière G.I.
- S. A. Forges de Clabecq — gare de Clabecq.
- S. A. John Cockerill, Division Athus — gare d'Athus.
- S. A. Métallurgique Espérance Longdoz — gare de Seraing.
- S. A. Usines Métallurgiques du Hainaut — gares de Couillet-Montignies, Charleroi-Sud et Hauchies.

- S. A. Hauts Fourneaux et Aciéries de Differdange — St-Ingbert — Rumelange (HADIR) — gare de Differdange.
- S. A. Aciéries Réunies de Burbach — Eich — Dudelange (ARBED) — gare de Esch/Alzette, Belval-Usines, Dudelange-Usines et Esch (Galgenberg).
- S. A. Minière et Métallurgique de Rodange — gare de Rodange.

\*\*

## II. — ENGAGEMENTS AU TARIF SPECIAL 3.4113.

Les firmes désignées ci-après ont souscrit l'engagement prévu au § 1 des Dispositions spéciales du tarif spécial 3.4113 pour l'année 1955.

En conséquence, les envois par 20 tonnes au moins de toutes les marchandises reprises à ce tarif effectués au départ des dits établissements pour l'exportation maritime et pour lesquels l'application du tarif aura explicitement été revendiquée en lettre de voiture, seront taxés aux prix du barème du T.S. 3.4113, réduits d'office comme prévu au chapitre B de la rubrique « Prix de transport » du dit tarif.

- S. A. Métallurgique de Sambre et Moselle — gares de Couillet-Montignies et Châtelaineau.
- S. A. Forges de Clabecq — gare de Clabecq.
- S. A. Aciéries et Minières de la Sambre, Division de Nimy — gare de Nimy.
- S. A. Forges de la Providence — gare de Marchienne-au-Pont.
- S. A. Usines Gustave Boët — gare de La Louvière.
- S. A. John Cockerill, Divisions de Seraing, Tilleur, Athus et Angleur — gares de Seraing, Tilleur, Athus et Angleur.
- S. A. Les Aciéries et Minières de la Sambre — gares : Division de Monceau — Monceau (Usines) ; Division de Moncheret — Bouffioulx.
- S. A. Hauts Fourneaux de Thy-le-Château — gare de Marcinelle.

- S. A. Usines Métallurgiques du Hainaut — gares de Charleroi (Sud) (Quai), Couillet-Montignies et Hauchies.
- S. A. de la Fabrique de Fer de Charleroi — gare de Marcinelle E.R.
- S. A. Laminoirs de Longtain — gare de La Croyère.
- S. A. Usines Gilson, — gare de La Croyère.
- S. A. Forges et Laminoirs de Baume — gare de Haine-St-Pierre.
- S. A. Ateliers de Construction et de Galvanisation Saubleins — gare de Jumet-Brûlotte.
- S. A. Hauts Fourneaux et Aciéries de Differdange — St-Ingbert — Rumelange (HADIR) — gare de Differdange.
- S. A. Aciéries Réunies de Burbach — Eich — Dudelange (ARBED) — gare de Esch/Alzette, Belval-Usines, Dudelange-Usines et Dommeldange.
- S. A. Minière et Métallurgique de Rodange — gare de Rodange.
- Forges et Aciéries d'Hagondange — U.C.P.M.I. — gares de Hagondange et Maizières-lez-Metz (Moselle).
- Société de Wendel et Cie à Hayange [Usine de Messempré (Ardennes)] — gare de Messempré par Carignan Transit.
- S. A. de Wendel et Cie à Hayange (Moselle) — gares de Hayange, Thionville-Ebange et Moyeuivre-Grande.
- Société Métallurgique de Knutange à Knutange — Nilvange (Moselle) — gare de Algrange (Moselle).
- Société des Hauts Fourneaux de la Chiers à Longwy-Bas — gare de Longwy (M. et M.)
- Union Sidérurgique Lorraine « Sidelor » à Metz (Moselle) :
  - Usine de Micheville — gares de Villerupt — Micheville ou Audun-le-Tiche — Villerupt;
  - Usine d'Homécourt — gare d'Homécourt;
  - Usine de Rombas — gare de Gandrange — Amneville;
  - Usine Sollac — gare de Thionville-Ebange;
  - Usine d'Hautmont — gare d'Hautmont.

- Société Lorraine — Escaut — Usine de et à Thionville — gares de Florange et Thionville (Moselle).
- Société Lorraine — Escaut — Usine de Longwy — gares de Longwy et Mont-St-Martin.
- S. A. des Laminoirs, Hauts Fourneaux, Forges, Fonderies et Usines de la Providence à Rehon (Meurthe-et-Moselle) — gare de Rehon.
- Aciéries Réunies de Burbach — Eich — Dudelange — Division de Burbach — gares de Saarbrücken — Malstatte (Burbacherhütte) — Saarbrücken — Burbach (Burbacherhütte) et Hostenbach.
- S. A. des Aciéries et Forges de Firminy — Usines de St-Chely d'Apcher — gare de St-Chely d'Apcher.
- S. A. des Hauts Fourneaux et Aciéries de Differdange, St-Ingbert, Rumelange, Division de St-Ingbert — gare de St-Ingbert-Sarre.
- Forges et Aciéries de Voelklingen à Voelklingen — gare de Voelklingen.
- S. A. des Forges et Aciéries de Dilling — gare Dillingen (Sarre).

Pour le Directeur du Service Commercial,  
L'Inspecteur en Chef, Adjoint,

VAN CAUWENBERGE,